

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mondreville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mondreville, sous la présidence de M. Patrick CHAUSSY, Maire.

Présents : Mesdames Nicole FROT, Sophie LLAVATA, Sabine GONCALVES, Laurence TAVERNE, Isabelle NOUE, Messieurs Jean-Sébastien POITOU, Mathurin PHILIPPEAU, Éric FLON, Michel RENAUD, Arnaud TARDY.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Michel RENAUD

Le compte-rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D 2021.01.01

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE ET FONTENAY-TRESIGNY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Vu la délibération n°2020-118 du comité syndical du 14 octobre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours ;

Vu la délibération n°2020-142 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Montereau-Fault-Yonne ;

Vu la délibération n°2020-143 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Fontenay-Trésigny ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne des explications concernant l'approvisionnement des vaccins, suite à une visio-conférence organisée par la mairie de Nemours qui regroupait les communes de la Communauté de Communes du Pays de Nemours et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de Loing. Pour l'instant rupture de vaccins, des informations seront diffusées dès que la situation se débloquera.

ETAT DES TRAVAUX

Eglise

- L'échafaudage du clocher a été retiré et on peut ainsi apprécier la mise en valeur du clocher.
- 80 % des vitraux du chœur et du chevet sont restaurés et ils sont prêts à être posés. Les vitraux de la nef et du clocher ont été déposés.
- Les façades Sud et Nord de la nef sont échafaudées et bâchées. Le nettoyage des pierres au karcher a commencé.
- En découvrant la toiture du chœur, il s'est avéré que la charpente était totalement dégradée. Du fait du très mauvais état de celle-ci, il est nécessaire de la remplacer sur le même modèle, ce qui va générer un surcroît de dépenses.

Sécurité routière : Plateaux surélevés

Après plusieurs réunions avec l'ARD (Agence Routière Départementale) et l'Entreprise MERLIN TP, Travaux Publics, il a été envisagé la mise en place de 6 plateaux surélevés, répartis sur l'ensemble de la commune.

Différentes subventions vont être demandées pour alléger le coût important de ces travaux. Un marquage au sol de la Place Saint Guéneau va être envisagé pour bien la matérialiser.

Réparation des regards d'eau de pluie de la commune

Un tour de tous les regards d'eau pluviale de la commune a été effectué le 31 décembre 2020, avec l'entreprise de maçonnerie CLEMENT. Beaucoup d'entre eux sont en très mauvais état. Un devis a été fait et il sera mis au budget 2021.

Sinistre de la porte du garage du local pompage

La porte de garage du local pompage au stade a été fracturée dans la nuit du 10 décembre 2020. Un dépôt de plainte a été déposé à la gendarmerie de Château-Landon.

L'entreprise SUD METALLERIE a établi un devis, qui a été approuvé par l'expert de notre assureur. La porte sera donc remplacée rapidement.

Projet bibliothèque

Comme précédemment annoncé, un projet de bibliothèque est envisagé. Pour ce faire une modification des locaux est à prévoir et des devis sont demandés. Ce nouvel aménagement pourra être utilisé à d'autres fins. Pour le moment, des rayonnages sur roulettes vont être commandés, de façon à ranger les livres et commencer au plus tôt leur prêt.

Renouvellement de l'affermage du Syndicat des Eaux de Chenou-Mondreville

Le contrat avec la SAUR se termine cette année, après un engagement de 12 ans. De ce fait, un appel d'offre va démarrer en mars et à l'ouverture des plis, un fermier sera choisi.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Renouvellement des conventions de nos prestataires

La convention « déneigement » a été renouvelée pour un an, entre l'EARL de la Bretonnière et la commune de Mondreville.

La convention « Entretien des espaces verts et travaux divers » a été renouvelée pour trois ans, entre Franck Services et la commune de Mondreville.

Projet d'un documentaire concernant les travaux de l'Eglise

Pour l'histoire et la mémoire de notre village, l'idée de réaliser un documentaire vidéo et photographique des travaux de l'Eglise a été évoquée. Ce projet sera réalisé par un professionnel. L'ensemble du Conseil a donné un avis favorable.

Projet d'enfouissement des réseaux 2022

Le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) propose un projet d'enfouissement des réseaux secs (basse et moyenne tension, éclairage public et communications électroniques) pour 2022, la Route de Sceaux a été choisie, car elle correspond aux critères définis (environ 407 mètres).

QUESTIONS DIVERSES

- La construction de la nouvelle déchèterie de Château-Landon doit commencer prochainement, pour une ouverture prévue en fin d'année (Sauf problème sanitaire).
- Après une visite de la Gendarmerie de Château-Landon à l'école maternelle, concernant la sécurité des établissements scolaires, dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance), de la Préfecture de Seine et Marne, il s'est avéré qu'un passage entre le mur de l'école et celui du voisin devrait être fermé par un portillon. De plus deux barreaux en acier doivent être posés sur la fenêtre des sanitaires, car cette dernière est souvent ouverte pour l'aération des locaux.
Pour tous ces travaux une demande de subvention a été demandée à la Prefecture, dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires.
- Madame Isabelle NOUE précise que le balayage des gravillons à la Cailleterie n'a pas été effectué. L'entreprise MERLIN TP va en être informée.
- Mmes TAVERNE et FROT ont participé à la réunion petite Enfance à la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing :
 - Mme Sophie HOUY remplace Mr Thierry LAGARDE pendant son congé paternité
 - Rappel de l'historique du RAM et de l'ALSH
 - Projets de la commission pour les mois à venir (en particulier concernant la jeunesse)

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la réunion close, prochain Conseil Municipal le mardi 03 mars 2020.

La séance est levée à vingt-deux heures.